

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

TABLEAU D'AVANCEMENT 2027 BRIGADIER-CHEF ENCADREMENT

La **CGT Pénitentiaire** vous informe du lancement de la campagne d'avancement au grade de brigadier-chef de la filière encadrement, au titre de l'année 2027.

CONDITIONS POUR ÊTRE PROMOUVABLE :

- Être surveillant ou surveillant brigadier pénitentiaire.
- Justifier de 15 ans de services effectifs depuis la titularisation, au 1er janvier 2027.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- La manière de servir.
- Le parcours professionnel.
- L'ancienneté dans le corps.
- En cas de départage, priorité à l'agent ayant la plus grande ancienneté dans l'administration pénitentiaire.
- L'acceptation ou le refus d'une mobilité ne peut pas constituer un critère de sélection préalable.

CALENDRIER :

- 5 octobre 2026 : date limite de transmission des propositions par les services à la DAP.
- À compter du 1er décembre 2026 : publication prévisionnelle des résultats.
- Nombre de promotions : communiqué ultérieurement.

OBLIGATIONS APRÈS PROMOTION :

- Mobilité obligatoire, avec choix des postes selon le rang de classement.
- Formation d'adaptation à l'emploi d'encadrement à l'ENAP.
- Perte du bénéfice de la promotion en cas de non-suivi de la formation ou de non-prise de poste.

Point important : la promotion dans la filière encadrement implique une mobilité obligatoire, contrairement aux modalités de carrière de la filière expertise. Les agents doivent donc être particulièrement attentifs à leur choix de filière.

à Montreuil,
le 23 Octobre 2026

 **DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ la **cgt** Pénitentiaire